

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022



N° 12/2022

Le 25 février deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 février 2022.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mme Dollez, MM. Hamot, Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, MM. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Delamarre par M. Rauzier, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Kwak par M. Aubry, M. Matron par M. Desmedt.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes Bourgoïn et Trézel, MM. Rauzier et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le conseil municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
Votes Pour : 24  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°21/2017 du 10 mars 2017 relative à la convention avec l'OPAC visant à améliorer la tranquillité des locataires et dissuader les actes d'incivilité et les troubles de voisinage,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler ladite convention,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de reconduire cette convention pour une nouvelle période de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document joint à la présente délibération.

Pour copie conforme.



**Frans DESMEDT**  
Maire de St Just-en-Chaussée  
Conseiller Départemental de l'Oise